

SDOMODEVALORISATION
DES DÉCHETS DANS
L'OUEST DE L'EURE**Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères
de l'Ouest du Département de l'Eure****DELIBERATION N°2023-051**

L'an deux mille vingt-trois le 28 juin, les membres du comité syndical du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à Menneval (27 300) en réunion sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président.

Étaient présents : Titulaires : AUGER Michel, BEAUDOUIN Laurent, DAVID Jean-Luc, DE ANDRES Carole, DELAPORTE Jean-Pierre, DIDTSCH Pascal, DOUVENOU Gérard, ENOS Jacques, GENGE Claude, HOUSSARD Jean-Claude, JEHANNE Éric, LE BAILLIF Jacques, LEGROS Pierre, LEROUX Etienne, LOUVEL Marilynne, MALCAVA Didier, PECOT Bertrand, PEUFFIER Régis, PIQUENOT Olivier, ROCFORT Françoise, ROMERO Thierry, SIMON Bertrand, TEMPERTON Joel, VAN DEN DRIESSCHE André, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

Pouvoirs : -

Suppléants votants : BOURLON DE ROUVRE (suppléant de PROVOST Jean Claude), CHAUVIERE Noel (suppléant de BEURIOT Valéry, DUTILLOY Brigitte (suppléante de DUONG Isabelle).

Suppléant non-votant :

Étaient excusés : BEURIOT Valéry, BERNARD Jean-François, DEFLUBE Fabienne, DEZELLUS Michel, DONNET MOUSSEUX Aline, DORLEANS Jacques, DUMESNIL Jean-François, FINET Pascal, GIRARD Jocelyne, LEVASSEUR Dominique, MERCIER Damien, PROVOST Jean Claude, ROBILLOT Philippe, SEYS Nicolas, SENINCK Régine, THIEBAULT Damien, TIHY André, VAGNER Marie-Lyne, VAN DUFFEL Christine et VANDOOREN Bernard.

Absents : AUBOURG Jean, BOUCHER Dominique, DANNEELS Philippe, DELAMARE Frédéric, DUFROY Maria, DUONG Isabelle, FONTAINE Alain, HUNOST Sylvain, LECOCEY Véronique, LEBOUCHER Alain, MADELON Jean-Louis, PIERRE Michel, PRESLES Gwendoline, STAB Anne, SZALKOWSKI Denis et VANHEULE Philippe.

Assistaient à la réunion : Frédéric PERSON – Directeur Général des Services, Gilles MAROUARD – Responsable Exploitation, Nora GOSSET – Responsable Ressources Humaines, Sébastien FABRE - Responsable CETRAVAL et Marlène CORDEY – Gestionnaire aux Affaires Générales.

Titulaires :26

Suppléants votants :3

Suppléant non-votant :0

Pouvoirs :0

Total votants :29

Présents :29

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 9 heures 05.

Date de la convocation : 13 juin 2023. Secrétaire de séance : BEAUDOUIN Laurent

ACCUEIL DES APPRENTIS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Dans l'attente de l'avis favorable du comité social territorial, il revient au Comité syndical de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat, d'apprentissage, ainsi que sur les modalités de mise en œuvre de celui-ci.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article 1 : D'autoriser le recours au contrat d'apprentissage et de conclure, dès la rentrée scolaire 2023-2024, un contrat d'apprentissage, conformément au tableau ci-dessous :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Systèmes d'information	Agent en informatique	Brevet de Technicien Supérieur	2 ans

Article 2 : D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

Article 3 : D'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

SDOMODE

VALORISATION
DES DÉCHETS DANS
L'OUEST DE L'EUROPE

Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Jean-Pierre DELAPORTE

Président du SDOMODE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

